

RÉUNION DU 10 février 2016

L'an deux mil seize, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 4 février 2016

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Laurent COSNARD, Peggy PELLETIER et Christine RATEAUD

Absents excusés : Pierre PECHEUL (donne procuration à Jean-Louis RICHAUDEAU), Aurélie ROY (donne procuration à Peggy PELLETIER) et Emilie JOLLY (donne procuration à Laurent COSNARD)

Absent : Cécile SERVOUZE.

Secrétaire de séance : Christine RATEAUD

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

APPROBATION DES STATUTS DE VAL DE SAINTONGE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que pour faire suite à la loi NOTRe parue en date du 7 août 2015, deux compétences auparavant optionnelles ont été introduites dans le bloc de compétences obligatoires (Aires d'accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets ménagers).

De plus, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre acte de la création de la commune nouvelle d'Essouvert modifiant ainsi la composition de la Communauté de Communes qui passe de 112 communes membres à 111 communes à compter du 1er janvier 2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la version modifiée des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve les statuts de Vals de Saintonge Communauté et autorise le Maire à signer les statuts modifiés.

SUBVENTION AMENDE DE POLICE 2015

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental avait attribué à la commune une subvention de 27 908 € concernant l'aménagement sécuritaire de la voie communale N°4 en juillet 2015.

L'enveloppe 2015 était consommée mais il nous avait été proposé d'inscrire notre dossier au programme 2016.

Le dossier va être présenté à la prochaine commission, il est donc demandé de délibérer sur le fait de reconduire cette demande pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de présenter cette demande de subvention pour l'année 2016 au titre des amendes de police et charge Monsieur le Maire de signer tout document se référant à cette affaire.

PRESTATION DE CONTROLE DECI

Monsieur le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune.

Le décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie prévoit que les communes sont désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers.

Considérant que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie.

Considérant que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués de l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la Rese en matière de contrôle DECI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier le contrôle des points d'eau de défense incendie de la commune à la Rese, au regard des engagements de celle-ci et autorise Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dispositif.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose que l'adhésion au contrat groupe souscrit auprès du Centre de Gestion arrive à expiration au 31 décembre 2016. A cet effet, le Centre de Gestion à l'obligation de refaire la procédure de l'appel d'offre pour la recherche du nouvel assureur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

1. des cartes de vœux reçues
2. de la reconduction pour l'année 2016 de la prise en charge de l'adhésion au FDGDON par la CDC des Vals de Saintonge
3. d'une demande de subvention faite par l'amicale du Tennis.
4. du projet de la conteneurisation des bacs de regroupement. Un tour de la commune a été fait et les emplacements prédéfinis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Jean-Louis RICHAUDEAU

Daniel RENAULT

Frédéric BRUNETEAU

Bruno MOUNIER

Laurent COSNARD

Peggy PELLETIER

Christine RATEAUD